



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
LA TRINITÉ

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS :

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 12

L'an deux mille vingt cinq

Le vendredi 24 octobre 2025

Le conseil d'administration du CCAS de LA TRINITE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au CCAS, sous la présidence de M. POLSKI Ladislav, Président.

Date de la convocation du conseil d'administration envoyée le 16 octobre 2025

OBJET : Création du poste de coordinateur d'espace de vie sociale

Présents :

M. POLSKI Ladislav
Mme MOUTON Adeline
Mme DEPAGNEUX-SEGAUD Isabelle
Mme NICOLETTI-DUPUY Rosalba
Mme BERMOND Fabienne
M. PORTELLI Laurent
M. ABEJAN Claude
Mme SIGNORIO Odette
M. VESTRI Jean-Pierre

Excusés et représentés :

M. PIERRE Vincent représenté par Mme DEPAGNEUX-SEGAUD Isabelle
M. UGOLINI Gilles représenté par Mme MOUTON Adeline
Mme LEROY Evelyne représentée par Mme SIGNORIO Odette

Absentes et non représentées :

Mme DANIEL Sylvie
Mme MARTELLO Isabelle
Mme TRABUCATTI Maryline

Secrétaire de séance :

Mme PERRISSIN Aurore

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le



ID : 006-260602008-20251113-DELPOSTEEVS-DE



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du vendredi 24 octobre 2025

N° 2

Rapporteur : **Monsieur Ladislav POLSKI, Président**

Objet : Création du poste de coordinateur d'espace de vie sociale

Classification : 4 – Fonction publique

Mes chers collègues,

VU le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses dispositions relatives aux Centres Communaux d'Action Sociale ;

VU la déclaration de création d'emploi portant numéro 006250729000872.

VU la saisine du comité social territorial lors de sa séance du 1^{er} juillet 2025,

VU la délibération n°1 du Conseil d'administration du 8 juillet 2025 portant modification du tableau des emplois ;

Considérant que le développement d'un Espace de Vie Sociale constitue un levier important de cohésion sociale au service du pacte républicain, de participation citoyenne et de soutien à la parentalité et à la vie associative locale ;

Considérant le soutien financier et institutionnel de Caisse d'Allocation Familiale et la Préfecture des Alpes-Maritimes pour la création du poste,

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer les moyens humains du CCAS pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'animation du projet social de l'EVS ;

Considérant que la création d'un poste de Coordinateur Social est indispensable pour assurer ces missions en lien avec les partenaires, les habitants et les institutions ;



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du vendredi 24 octobre 2025

N° 2

Rapporteur : **Monsieur Ladislav POLSKI, Président**

Objet : Création du poste de coordinateur d'espace de vie sociale

Classification : 4 – Fonction publique

Considérant la possibilité de recruter un agent dans les grades suivants :

- Assistant socio-éducatif (catégorie A)
- animateur territorial (catégorie B)

Considérant que sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident :

- **D' autoriser** la création d'un emploi permanent de Coordinateur d'espace de vie sociale à temps complet, afin d' assurer la coordination de l'Espace de Vie Sociale.
- **D'autoriser**, par dérogation, si aucun fonctionnaire ne peut être recruté, le recrutement d'un contractuel.
- **De prévoir** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois du budget 2025, chapitre 012.

Fait et délibéré à la Mairie de la Trinité les jours, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président

Ladislav POLSKI



Vote du conseil d'administration :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0